Image not found or type unknown

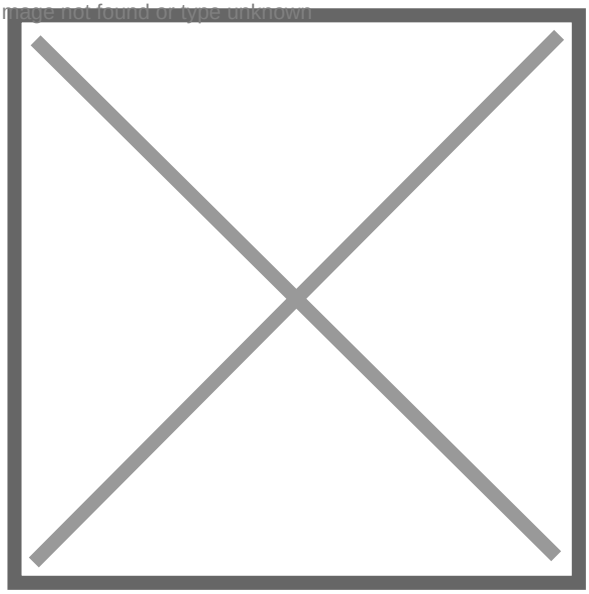

Différent syndic / proprietaire

Par **proviste**, le **22/02/2010** à **10:37**

Gros soucis, je vous expose le problème.

Jeudi 30 avril 2009 je constate que de l'eau arrive par le mur d'une chambre

jeudi 30 avril 2009 j'avertis le syndic
J'informe le syndic que c'est à lui de dépêcher un plombier et de demander une recherche de fuites.

Dimanche 23 aout 2009 je demande au syndic a quelle date avez vous pris avec le plombier, réponse je m'en occupe dés lundi. C'est à dire que rien n'a été fait depuis avril.

Le syndic je pose ce matin mon accord pour la recherche de fuite nous sommes le 03 novembre 2009

Le 04 novembre, l'expert GMF (mon assureur) écrit a l'expert swisslife (assureur copropriété)
Le courrier dit: il a été nécessaire d'effectuer une recherche de fuite devis établi le 06/10.
Quinze jour plus tard, le syndic freine et n'a toujours pas donné son accord.
La méconnaissance des règles de la copropriété et l'inertie du syndic se traduisent par la perte de six mois de loyer. Il lui demande donc d'intervenir auprès du syndic.

Une partie du doublage du mur (environ 1,5 m² est mis parterre) par le plombier.

Le 26 novembre le syndic reçoit le rapport d'expertise et me demande ce qu'il doit en faire (???)

Le 2 décembre l'expert de la swisslife écrit au syndic et demande au syndic de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de supprimer la ou les causes occasionné dans mon appartement.

Le 07 décembre la swisslife refuse la prise en charge de la recherche de fuite 710,42 euro ttc. Les infiltrations d'eau par capillarité ne sont pas couvert.et se dégage de toutes responsabilités.

Le 29 décembre la GMF (mon assureur) fait pareil.

Le 31 décembre j'envoie une lettre recommandée avec AR au syndic, et je lui demande de s'activer et de prendre en considération mon problème.

Le 20 février, j'ai demandé au syndic qu'il fasse une réunion en AG des copropriétaires afin que j'informe tous les copropriétaires et discuter des réparations.

Au jour d'aujourd'hui le 22 février, mon mur est parterre, je perds 500 euros de loyer tous les mois, le syndic fait le mort.

Mes questions sont:
Que puis-je faire sachant que j'ai un tout petit salaire, j'ai le crédit de cet appartement sur le dos, je ne peux plus le louer et je ne vois pas avec quel argent je pourrais m'offrir les services d'un avocat.
En espérant avoir des réponses de votre part, je vous remercie à l' avance.
alain

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés